

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

POSTES :

Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fiechter, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,
30 Septembre 1878.

Chronique générale.

Nous lisons dans une correspondance de Vienne, en date du 24 septembre, à l'Union :

« L'insurrection est complètement étouffée dans l'Herzégovine ; maintenant, l'œuvre de la pacification va commencer par des lois sages, une administration équitable, mais surtout par une surveillance active du fanatique levain des musulmans. Et ce travail durera plusieurs années, car il y a là toute une création à faire, dont on ne verra bien clairement les résultats que dans vingt-cinq ans.

« En Bosnie, la révolte a été vaincue dernièrement à Bihacs et en bien d'autres endroits ; le zèle même des begs (noblesse rurale) commence à se refroidir dans la Bosnie orientale ; mais le canon ne semble pas y avoir terminé son office sanglant. Toutefois, on peut affirmer aujourd'hui que, la lutte devenant inégale, les insurgés préféreront la paix à une guerre d'extermination. Il ne restera donc plus à soumettre que le pachalik de Novi-Bazar, où la Ligue albanaise pourrait bien jouer un rôle très-important.

« Pour ce qui est de la fameuse convention austro-turque, la voilà qui revient sur l'eau, mais cette fois, dit-on, avec quelque chance de succès. La Turquie aurait accepté les propositions du cabinet de Vienne, et ladite convention doit être signée avant la fin du mois. « Mais sultan varie, bien fou qui s'y fie. » Demain, je vous annoncerai peut-être que la Turquie n'en veut plus et qu'elle préfère sombrer dans les ruines de son empire, plutôt que d'en sauver quelques débris par de sages concessions ; car depuis longtemps on ne fait plus de la politique à Stamboul, mais des coups de tête seulement.

« Une autre nouvelle se propage en bien des journaux, et je dois la démentir. On prétend que le traité de Berlin, si mal exécuté par la Turquie, serait à la veille d'être abandonné, et qu'un nouveau Congrès réglerait définitivement la question d'Orient, peut-être au grand déplaisir de l'Autriche-Hongrie.

« Deux mots suffiront pour démontrer l'in vraisemblance de cette nouvelle démentie à Vienne par tous les journaux officiels. D'abord, l'Autriche remplit son mandat pacificateur au nom de l'Europe, et l'Angleterre n'y a pas fait la moindre opposition.

« D'autre part, qui proposerait l'abandon de ce traité ? Ce ne sera certainement pas l'Angleterre, car ce serait ouvrir la question d'Orient au moment peut-être où une question indienne s'ouvrira. Or, aucune autre puissance ne saurait être davantage disposée à tenter cette grande aventure. D'où je me permets de conclure que cette nouvelle manque à la fois de vraisemblance et de vérité.

« Je ne dis pas cependant que le traité de Berlin soit immortel ni encore moins qu'il soit parfait ; mais, puisqu'il existe, il faut qu'il soit exécuté pour la dignité même du contrat et dans l'intérêt de la paix.

« Il est donc vraisemblable que les puissances vont unir leurs efforts à Stamboul pour faire exécuter promptement leurs décisions approuvées et sanctionnées du reste par la Turquie. Et si l'Angleterre veut marcher au même but par une autre voie, ce ne serait pas une preuve qu'elle abandonne le traité de Berlin à son malheureux sort, puisqu'elle pourrait y perdre bien plus qu'elle ne gagnerait. Tel est le sentiment général des journaux.

« Vous êtes peut-être curieux de savoir ce qu'on pense à Vienne des grands discours du signor Gambetta. Je puis résumer en très-peu de mots les diverses opinions. Pour les uns, cet avocat-député parle en futur roi de France et de Navarre, moins la dignité. Les autres prétendent que le César en carmagne ne discourt sur une foule de questions que pour faire parler de lui. D'autres enfin traitent son bavardage d'avocat comme

une chose malsaine et révolutionnaire. Et on se demande s'il y a en France des lois, une autorité supérieure et un gouvernement.

« Ce n'est pas avec de tels discours qu'une grande nation reprend sa dignité et son influence perdues ; mais elle court follement aux abîmes avec de semblables pérorateurs. Et comme l'imbécillité publique prépare la servitude, quand César *balconne* pour sa gloire, ses peuples sont près d'être gouvernés par un tyran. »

Dans les coulisses de la diplomatie, on prétend que M. Waddington est dans l'intention d'apporter de nombreux changements dans notre personnel diplomatique, avant la fin de l'année. Ces modifications auraient été résolues de concert avec différents membres du cabinet.

Le maire républicain d'une localité voisine de Tarbes vient, de son autorité privée, d'interdire dans les écoles laïques de sa commune l'enseignement religieux.

On lui a objecté que cela était cependant nécessaire pour que les enfants pussent faire leur première communion. « C'est inutile, a répondu le maire, ils ne la feront plus. »

On annonce que M. Laurier, qui connaissait beaucoup de choses du passé de M. Gambetta, a laissé des notes bien curieuses et surtout des lettres non moins curieuses du fameux tribun de la République. Ces notes et ces lettres, nous dit-on, acquerraient une bien grande importance le jour où l'on voudrait leur donner un peu de publicité.

On annonce que M. Louis Veuillot va publier une lettre adressée à M. Léon Gambetta, député de Belleville.

Un envoyé particulier de M. Gambetta est venu trouver M. de Freycinet à Bordeaux jeudi soir. Ce même envoyé est reparti vendredi matin pour Paris. Nous tenons ce renseignement d'une source absolument sûre.

Nous trouvons dans un journal allemand, qui s'inspire aux sources officielles, les quatre lignes suivantes :

« On dit à l'ambassade de France que M. Gambetta est attendu à Berlin où il viendrait, incognito, passer quelques jours auprès de M. de Saint-Vallier. »

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« Peut-être n'avez-vous pas oublié l'incident qui s'était produit à Blois entre un jeune sous-lieutenant du 31^e régiment d'infanterie, M. Hussion de Sampigny, et le maire radical de la ville. A la suite de propos très-vifs échangés, le maire s'était plaint à l'autorité militaire de ce que M. de Sampigny l'eût menacé de le souffleter.

« Vouloir souffleter un maire républicain, c'est là un de ces sacrilèges qu'on ne saurait punir trop sévèrement. Les feuilles dévouées réclamèrent du ministre de la guerre la révocation de M. de Sampigny ; puis, comprenant sans doute qu'elles n'obtiendraient pas cette mesure, elles parurent se contenter de la prison, administrée à forte dose.

« Le ministre de la guerre resta sourd. Une enquête venait, en effet, d'être ordonnée, et il demeurait acquis que M. de Sampigny avait simplement répondu aux provocations qui lui étaient adressées et qu'il n'avait pas eu les premiers torts. Le ministre refusa donc de punir le jeune officier.

« Cette détermination irrita vivement les radicaux de Blois. Plusieurs députés de la région, le fougueux M. Tassin en tête, insistèrent auprès du général Borel. En dernière analyse, et probablement pour se débarrasser de ces importunités, le ministre de la guerre a fait changer de régiment M. de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

M^{lle} MARTHE LACHÈSE
(CAMILLE DE GÉRANS)

— N'est-ce pas, chère Christine, reprend la jeune femme, que vous accepterez de nous faire un moment la lecture ! Mais, je veux choisir un auteur qui vous plaise, Monsieur. Dites-moi, connaissez-vous les poésies du pays de Vannes ?
— Non, je l'avoue. Je n'ai guère visité la Bretagne que sur sa lisière et je dois confesser que je suis peu versé dans sa littérature nationale.
— Alors, permettez-moi de vous faire entendre

un de ses anciens chants. Vous me direz si vous goûtez cette poésie bretonne. Malheureusement, l'harmonie du vers nous échappe ; nous devons nous contenter d'une traduction. Mais, enfin, une traduction fidèle laisse subsister la pensée du poète : et l'on peut encore juger ainsi du génie d'un peuple.
— Sans doute, Madame.
Christine prend le volume et demande :
— Madame, quel chant désirez-vous ?
— Celui qui est marqué.
La jeune fille commence :

« Il y avait au fond de la lande une touffe de bruyères fleuries : sous la touffe de bruyères un nid : et, dans le nid, un petit oiseau blanc. Ah ! qu'il était joli, l'oiseau de la lande sauvage !
« Il avait de petites plumes si douces qu'elles ressemblaient à un duvet. Et, quand il tournait la tête, ses yeux brillaient comme deux perles noires.
« Il ne connaissait que le nid, son domaine ; la bruyère, son abri. Mais, un jour, au bord de son nid, il avança la tête et vit luire les feux de l'aurore.
« D'où vient cette splendeur ? se dit-il. Je sais que l'herbe s'attache à la racine, la fleur à la tige. Je veux savoir où s'attache le rayon.
« Aussitôt il sort de son lit de mousse. Il vole un

peu, un peu encore : Mes ailes sont fortes, allons plus haut.
« Il monte et se répète : Courage ! Déjà son nid lui semble loin. Il rencontre le roitelet : Où vas-tu, roitelet sombre ?
« — Là, sous le toit du laboureur, n'entends-tu pas mes petits qui m'appellent ? Vois ma couvée qu'une tuile protège. Si tu savais combien est doux le repos près d'un tel berceau ! Nous te ferons une place choisie. Viens avec moi, petit oiseau !
« — Non pas, j'essaie mes ailes. Et, si douce que soit ta famille, je m'en vais plus loin, roitelet.
« Il monte, il monte encore. Voilà qu'il trouve l'hirondelle : Hirondelle rapide, où vas-tu ?
« — Je suis vers d'heureuses contrées. Sous le ciel de l'Orient, je vais suspendre ma demeure. Je verrai près de moi les fruits d'or mûrir, les marbres précieux étinceler. Le voyage te serait facile. Viens avec moi, petit oiseau.
« — Non, je ne pourrais ainsi essayer vraiment mes ailes. En vain, tu me parles d'une plage fortunée, tu la gagneras seule, hirondelle, moi je m'en vais plus haut.
« Il monte, il monte encore. Il est rendu dans les plaines de l'air, où se roulent mollement les nuages. Un chant joyeux retentit près de lui et l'alouette paraît.

« — Toi qui l'annonces ici par une mélodie, salut, alouette. Habites-tu donc ces pures régions ?
« — Dès que l'aube renaît, je m'élance et ne m'arrête que lorsque je plane dans l'azur. Vois, la terre s'efface à nos yeux, autour de nous l'espace n'a plus de limites, il fait bon dans ces hauteurs sereines, reste avec moi, petit oiseau.
« — Non pas. J'essaie mes ailes. S'il te suffit de te bercer dans l'éther, moi j'ai besoin de monter vers la lumière, et, pour chercher à me rapprocher d'elle, alouette, je te dis adieu.
« Il monte, il monte encore. Il interroge du regard l'immensité qu'il traverse. Comme il est seul !... Courage ! se dit-il. Mais, déjà les nuages s'épaississent, la lumière qu'il espérait atteindre semble se voiler de plus en plus. Un souffle glacial remplace les tièdes brises. Dans ce qu'on nomme l'infini, il y a donc aussi des chemins où l'on s'égare !
« L'angoisse a saisi le petit oiseau. Il est tout brisé, il gémit : il tente des efforts suprêmes. Ah ! s'écrie-t-il enfin, mes ailes m'ont trahi, ma faiblesse l'emporte !...
« A ce moment, un large vol se fait entendre, pendait impétueusement les airs. « Je meurs ! » dit l'oiseau. Et le royal voyageur s'arrête.
« — Pauvre être chétif, d'où viens-tu ? — Je viens de la terre, hélas ! J'ai voulu voir de près

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, libraire, rue d'Orléans. — Prix : 5 francs.

Sampigny par mesure de service, mais non par disgrâce. Le maire de Blois pourra désormais dormir en paix. »

On écrit de Neuchâtel à l'Ordre que M. Gambetta continue ses études militaires en faisant examiner, par des officiers de ses amis, l'organisation de l'armée helvétique. Il se proposerait d'en essayer l'application en France.

On mande de Paris au Post de Berlin :

« M. Gambetta se rend en Italie. Il aura, à Fise, une entrevue avec des ministres et des chefs de parti italiens. L'objet des entretiens sera le traité de commerce avec l'Italie, dont la conclusion tient à cœur à M. Gambetta, et ensuite la question de Tunis.

M. Gambetta paraît vouloir, au dire de ses amis, accentuer encore davantage, au retour des Chambres, son projet de faire astreindre tous les séminaristes au service militaire. Il compte sur une grande majorité pour le seconder dans le plan qu'il s'est tracé, en attendant peut-être qu'il en vienne à faire fermer les écoles.

ETAT DE LA MAGISTRATURE.

Au moment où l'on s'occupe beaucoup et à des points de vue différents depuis quelque temps de la magistrature française, on lira peut-être avec intérêt les renseignements statistiques qui suivent relativement au nombre des membres des cours et tribunaux de France et aux traitements de ces magistrats, et que nous empruntons au *Journal des Débats* :

La cour de cassation se compose de 56 membres; elle figure sur le budget des dépenses pour une somme de 4,060,000 fr. Le premier président a 30,000 fr. d'appointements, les trois présidents de chambre touchent chacun 26,000 fr.; les 45 conseillers reçoivent chacun 18,000 fr.

Il est alloué au procureur général 30,000 francs, au premier avocat général 25,000 francs, à chaque avocat général — on en compte 5 — 18,000 fr.

Les traitements des membres des cours d'appel figurent au budget pour une somme totale de 6,036,310 fr.

On compte 26 premiers présidents, 92 présidents de chambre, 617 conseillers, 26 procureurs généraux, 14 premiers avocats généraux, 54 avocats généraux et 61 substituts de procureurs généraux.

Il est alloué 25,000 fr. au premier président et au procureur général de la cour d'appel de Paris; 20,000 fr., aux premiers présidents et aux procureurs généraux des cours de Bordeaux, Lyon, Rouen et Toulouse.

Un sixième premier président reçoit 18,000 fr., et les vingt autres premiers présidents touchent chacun un traitement de 15,000 fr.

» le centre des clartés radieuses vers lesquelles m'entraînaient d'indicibles desirs. Je me suis égaré, je succombe!

» — Place-toi sur moi, entre mes ailes. Mes plumes soyeuses te réchaufferont, et, vers la lumière, moi qui sais la route, je l'emporterai.

» Ainsi fait le petit oiseau. Ils parlent ensemble, ensemble ils franchissent les dernières bornes de l'espace, ils arrivent enfin là où s'effacent les ombres, là où se découvrent les mystères éternels. Ils contemplant d'un même regard la lumière dans laquelle ils se plongent, ils partagent les mêmes ravissements... O joie! ô merveille!... L'aigle a porté jusqu'au soleil le petit oiseau de la lande sauvage!

Christine s'arrêta. Pendant les dernières strophes sa voix s'était instinctivement élevée et affermie; sans qu'ils s'en aperçussent eux-mêmes, le modèle et le peintre ne songeaient plus qu'à l'écouter.

Alice avait penché la tête sur une de ses mains: dans les doigts de M. Lefranc le pinceau restait immobile.

— Quelle étrange poésie! dit enfin l'artiste. Comme on y retrouve bien le caractère des peuples du Nord aimant à envelopper de mystère leurs inspirations. Car, dans ces scènes imagées, je ne puis voir seulement un récit. Il y a là certainement un apologue, et même, pour bien apprécier l'œuvre,

Il est alloué à 7 présidents de chambre un traitement de 13,750 fr.; à 16 autres 10,500 fr.; enfin les 69 autres reçoivent chacun 7,500 fr.

Un traitement de 11,000 fr. est alloué à 64 conseillers de cour d'appel; 100 reçoivent seulement 7,000 fr.; enfin chacun des 483 autres ne reçoit que 5,000 fr. d'appointements.

Les 14 premiers avocats généraux ont chacun un traitement annuel de 7,500 fr.

Sur les 54 avocats généraux, 7 touchent chacun 13,200 fr., 12 reçoivent 8,467 fr., et les 35 autres, 5,833 fr.

Les traitements des substituts des procureurs généraux se répartissent ainsi: 11 reçoivent chacun un traitement annuel de 11,000 fr.; 8 touchent 5,250 fr., et 42 ne touchent que 3,750 fr.

Occupons-nous maintenant des tribunaux. Les traitements des membres des tribunaux de première instance figurent au budget pour près de 9 millions.

On compte en France 359 présidents, 114 vice-présidents, 385 juges d'instruction, 763 juges, 359 procureurs de la République et 491 substituts de procureurs de la République.

Le président du tribunal de la Seine et le procureur de la République près ce tribunal touchent chacun 20,000 fr.

7 présidents de tribunaux et leurs 7 procureurs de la République ont un traitement de 10,000 fr.

Les présidents et les procureurs de la République de 8 tribunaux reçoivent 7,000 francs.

Les présidents et les procureurs de la République de 26 tribunaux touchent chacun 6,000 fr.

Les présidents et les procureurs de la République de 142 tribunaux de première instance n'ont qu'un traitement de 4,500 francs.

Enfin les 175 derniers présidents ou procureurs de la République ne touchent chacun que 3,600 fr.

Les traitements des 114 vice-présidents sont ainsi fixés: 11 touchent 10,000 fr.; 20 reçoivent 6,250 fr.; 7 ont 4,375 fr.; 14 ne reçoivent que 3,750 fr.; enfin, les 62 derniers ne touchent annuellement que 3,375 fr.

Parmi les 385 juges d'instruction, 20 ont un traitement de 9,600 fr.; 13 reçoivent 6,000 fr.; 8 touchent 4,200 fr.; 27 reçoivent 3,600 fr.; 142 n'ont qu'un traitement de 3,240 fr., et 175 touchent seulement 2,880 francs.

Sur les 763 juges qui comptent les tribunaux de première instance en France, 42 reçoivent 8,000 fr.; 49 touchent 5,000 fr.; 32 ont un traitement de 3,500 fr.; 88 reçoivent 3,000 fr.; 349 ont seulement 2,700 fr.; enfin les 203 derniers n'ont qu'un traitement annuel de 2,400 fr.

Les traitements annuels des substituts se répartissent comme suit:

26 touchent 8,000 fr.; 34 reçoivent 5,000 fr.; 15 reçoivent 3,500 fr.; 43 n'ont que 3,000 fr.; 198 touchent 2,700 fr.; enfin les 178 derniers ont un modeste traitement de 2,400 fr.

il faudrait en connaître le sens.

— Ne pourriez-vous nous l'expliquer, Christine? demanda M^{me} Montferrier. La plupart de ces chants ont bercé votre enfance et j'ai cru voir que celui-ci ne vous était pas inconnu.

— Il est vrai, dit la jeune fille. Je le sais depuis longtemps. Il est fort répandu dans les campagnes qui avoisinent Lorient, et l'interprétation s'y transmet en même temps que le chant lui-même. L'oiseau est l'image de l'âme, attirée sans cesse vers une lumière pure, vers un bien suprême. Pour trouver ce bien qui, seul, pourra la rassasier, elle s'élance et cherche. Sur sa route, tour à tour, elle rencontre les affections du cœur, les rêves de l'ambition et, dans des régions plus hautes, les attractions de l'idéal. Mais ces biens ne peuvent lui suffire, le bien suprême l'appelle encore, elle le cherche toujours. Et, comme l'humanité tombée ne saurait arriver d'elle-même à découvrir la vérité parfaite, il vient un moment où l'âme erre dans des voies trompeuses; elle va, se heurtant à tous les obstacles, s'épuisant dans toutes les déceptions. Le découragement la saisit, elle comprend son impuissance, elle pousse un gémissement... C'est alors que passe l'Église. L'Église s'arrête près de l'âme défaillante, la réchauffe dans son amour, la dirige par son enseignement et, l'emportant avec elle d'un même vol vers le ciel, elle la conduit à Dieu.

— Oui, dit gravement Alice, c'est bien là l'inter-

LE VESUVE.

L'Italie publie le récit d'une fort intéressante excursion faite au Vésuve par un de ses rédacteurs, le 22 septembre. On y voit qu'au fond du grand cratère se trouve un nouveau cône d'éruption, situé dans le voisinage de la grande tranchée qui donne passage à la lave de 1872.

Ce monticule, qui était déjà en éruption, a dû acquiescer depuis lors des dimensions beaucoup plus grandes. Il en sortait déjà un courant sensible de lave qui comblait petit à petit le fond du grand cratère. Des scories en étaient lancées, mais d'une façon intermittente. La chaleur était déjà tellement grande qu'il était très-difficile de la supporter en s'approchant pour mieux voir.

L'ascension a été fort pénible, et, d'après les dernières dépêches, ce sera sans doute une des dernières que l'on puisse faire d'ici longtemps.

Dès la nuit suivante, le 23, il y a eu une éruption médiocre et intermittente; à la base du cône il y a d'immenses crevasses d'où sortent la lave et le feu; le cratère est presque comblé; l'activité éruptive est toujours croissante.

Une dépêche, en date du 24, annonce que l'activité éruptive du Vésuve va croissant.

L'éruption a couvert la base du nouveau cône; les laves se déversent sur les flancs de la montagne; on craint que le nouveau cône ne s'écroule.

On écrit de Naples, 28 septembre :

« Une partie de la crête du cône du Vésuve s'est effondrée: après un temps d'arrêt, l'éruption a repris avec une plus grande activité; un nouveau cône commence à se former. »

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à tous les chefs de corps :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un bulletin indiquant les corps sur lesquels devront être dirigés les engagés qui se présenteront du 1^{er} octobre au 30 novembre 1878, c'est-à-dire dans la première période pendant laquelle doivent être ouverts les engagements volontaires, en exécution du décret du 28 juin 1878.

« Afin d'arriver à répartir aussi également que possible les engagements entre les différents corps de chaque arme, j'ai décidé que, dans aucun corps, le nombre des admissions ne dépassera le chiffre porté sur le présent bulletin.

« J'ai, en outre, arrêté les dispositions suivantes :

« Lorsque les jeunes gens se présenteront devant le commandant du bureau de recrutement pour s'engager, il leur sera donné connaissance de ce bulletin, dont un exemplaire restera affiché dans le bureau

pendant tout le temps pour lequel les engagements sont ouverts.

« Après avoir examiné l'état physique de l'homme, le commandant du bureau de recrutement lui remettra une attestation établissant son aptitude à servir dans l'arme de son choix, et l'invitera à adresser cette pièce au chef de l'un des corps figurant au bulletin, afin d'obtenir son consentement. C'est seulement sur le vu de ce consentement que le commandant du bureau de recrutement délivrera à l'intéressé le certificat d'acceptation portant indication du corps pour lequel l'engagement pourra être reçu par le maire.

« Les chefs de corps ne devront délivrer de consentement que jusqu'à concurrence du chiffre maximum assigné par le bulletin au corps qu'ils commandent. Si des jeunes gens se présentent directement à eux, sans s'adresser au bureau de recrutement, les chefs de corps peuvent leur délivrer des certificats d'acceptation pour s'engager immédiatement, mais sans dépasser le maximum indiqué.

« Une fois que ce maximum aura été atteint, les chefs de corps en aviseront, par dépêche télégraphique, le ministre, qui fera immédiatement les engagements, et les commandants des bureaux de recrutement rayeront sur le bulletin affiché les corps arrivés à leur complet.

« Aucun certificat d'acceptation ne pourra être délivré qu'autant que les jeunes gens demanderont à s'engager pour un corps stationné dans une subdivision autre que celle où ils ont leur domicile légal.

« Les corps qui tiennent garnison dans le gouvernement de Paris ne devront pas recevoir d'engagés appartenant aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

« Les corps en garnison dans le gouvernement de Lyon n'accepteront pas d'engagés appartenant au département du Rhône.

« Je recommande instamment aux maires des chefs-lieux de canton de ne point passer outre à la signature d'un acte d'engagement sur le vu des attestations d'aptitude dont le modèle est ci-joint. Ils devront toujours exiger la production du certificat d'acceptation, dont le modèle est annexé à l'instruction du 30 novembre 1872.

« Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre,
Général BOREL.

Bulletin indiquant les corps par lesquels les engagements volontaires sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps.

	Engagés.
Chacun des 144 régiments d'infanterie.....	20
Chacun des bataillons de chasseurs à pied.....	10
Chacun des 4 régiments de zouaves.....	40
Chacun des 12 régiments de cuirassiers.....	15
Chacun des 26 régiments de dragons.....	15
Chacun des 26 régiments de chasseurs à cheval.....	25
Chacun des 12 régiments de hus-sards.....	25

— Osez, dit Alice suppliante, osez, de grâce, et répondez!

L'artiste réfléchit un moment, puis, comme se parlant à lui-même :

— Si je puis faire ce bien, murmura-t-il, pourquoi m'y refuserais-je?

— Merci, oh! merci! s'écria la jeune femme en lui tendant les deux mains. Vous comblez un de mes vœux les plus chers! Vous rappelez à vivre une de mes plus douces espérances! Christine! Christine! avez-vous entendu?... L'aigle mènera vers le soleil le petit oiseau de la lande sauvage!

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 30 septembre 1878.

La Closerie des Genêts
Grand drame en 5 actes et 7 tableaux, par Frédéric Soulié.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Chacun des 4 régiments de chasseurs d'Afrique.....	45
Chacun des 38 régiments d'artillerie. (Y compris le train d'artillerie.)	25
Chacun des deux régiments de pontonniers.....	10
Chacun des 4 régiments du génie.....	90
Chacune des 4 compagnies de chemins de fer.....	3
Chacun des 20 escadrons du train des équipages.....	40
Chacune des 20 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement pour la première catégorie seulement. (Jusqu'à concurrence du complet déterminé.)	

(Les engagés dirigés sur ces sections ne seront employés dans les bureaux que lorsque leur instruction militaire aura été faite par les hommes du cadre.)

Les 1 ^{re} et 17 ^e sections de commis et ouvriers militaires d'administration.....	8
Les 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 13 ^e et 16 ^e sections.....	3
Les 6 ^e , 15 ^e et 24 ^e sections.....	7
Les 7 ^e , 8 ^e et 25 ^e sections.....	5
La 12 ^e section.....	2
Les 14 ^e , 18 ^e et 21 ^e sections.....	4
La 19 ^e section.....	9
La 20 ^e section.....	6
La 22 ^e section.....	43
La 23 ^e section.....	10
La 19 ^e section d'infirmiers militaires.....	37
La 20 ^e section.....	25
La 24 ^e section.....	50

L'autorisation pour s'engager dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie ne sera accordée que par le ministre (Bureau du personnel de l'artillerie), sur la production d'une demande accompagnée d'un certificat d'aptitude délivré par le commandant d'une compagnie d'ouvriers.

Le nombre des engagés volontaires reste indéterminé; il dépendra des besoins des arsenaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ORDRE DU JOUR

DE M. LE GÉNÉRAL DU BARAIL.

A la suite de la magnifique revue qui a été donnée à Montreuil-Bellay les grandes manœuvres du 9^e corps d'armée, revue à laquelle ont pris part 25,000 hommes, M. le général du Barail a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant:

« Les manœuvres que le 9^e corps d'armée vient d'exécuter pour la première fois avec toutes les troupes qui le composent sont terminées. Les régiments se mettent en route demain pour regagner leurs garnisons respectives. Le général commandant le corps d'armée veut, avant leur départ, remercier MM. les généraux et chefs de corps ou de service du concours éclairé qu'ils lui ont prêté, et féliciter les troupes de leur excellente discipline, de leur bonne instruction, de leur attitude correcte et martiale sous les armes.

« Les résultats que l'on était en droit d'espérer de cette première et intéressante expérience ont donc été atteints.

« Le général commandant le 9^e corps a eu plus particulièrement en vue la stricte application des procédés tactiques prescrits par les nouveaux règlements, que les combinaisons toujours un peu arbitraires du champ de bataille, dont le succès ne peut être assuré que par un élément qui nécessairement fait défaut dans les exercices du temps de paix, c'est-à-dire l'effet moral.

« Les troupes ont accompli avec un entrain et une bonne volonté tout à fait remarquables des marches parfois longues et pénibles, des exercices fatigants. Elles ont répondu par une conduite parfaite, par un respect absolu des propriétés, au cordial empressement que nos patriotiques populations ont mis à les recevoir et à se soumettre au fardeau que leur imposent nos lois militaires actuelles.

« Les soldats réservistes, à part quelques exceptions si rares qu'elles ne comptent pas dans l'ensemble, ont compris tout le sérieux de leurs obligations, et n'oublient pas, qu'à un moment donné, ils peuvent toujours être appelés à reprendre leur rang dans l'armée active, tant qu'ils n'ont pas complètement satisfait au temps de service exigé par la loi;

aussi ont-ils été d'un excellent exemple pour leurs jeunes camarades de l'armée.

« Les services administratifs ont été, tant dans leur préparation que dans leur exécution, très-habilement dirigés par M. l'intendant du 9^e corps, parfaitement secondé, dans cette tâche ardue, par MM. les fonctionnaires sous ses ordres. Les approvisionnements et les ravitaillements n'ont jamais donné lieu à la plus légère observation; le général commandant le corps d'armée en témoigne toute sa satisfaction à MM. les fonctionnaires de l'intendance.

« Au quartier général, à Montreuil-Bellay, le 25 septembre 1878.

« Le général commandant le 9^e corps d'armée,
F. DU BARAIL. »

Nous avons dit, d'après la rumeur publique, que M. le Maire de Montreuil-Bellay ne s'était pas tenu au milieu de ses administrés pendant les grandes manœuvres, et alors que la commune recevait 25,000 hommes. Le fait était tout à fait exact. Mais nous devons reconnaître que l'administration était parfaitement représentée par M. l'Adjoint qui a quitté son cabinet et ses occupations privées pour la chose publique. En telle occurrence, ce n'était pas mince besogne, on en conviendra; aussi la population lui en saura-t-elle gré, et certes plus encore M. le maire lui-même.

M. l'abbé Roy, économiste au collège Saint-Louis de Saumur, est nommé curé de Moulherne.

M. l'abbé Arthur Besnard, vicaire à Montilliers, est nommé vicaire à Varennes-sous-Montsoreau.

Vendredi soir, à l'arrivée de l'express de 10 heures 1/2, une dame de notre ville voulut quitter son wagon avant l'arrêt complet du train; mais, à peine avait-elle mis le pied à terre, qu'elle perdit l'équilibre et tomba sous la passerelle du quai d'embarquement, entre le mur et les wagons.

M. Bacus, chef de gare, a fait reculer le train et a appelé M. le docteur Besnard qui a constaté la fracture du péroné de la jambe gauche. Après un premier pansement dans une des salles de la gare, la blessée a été reconduite à son domicile.

On écrit de Tours au Figaro:

« Un grand nombre d'employés des chemins de fer rachetés par l'Etat ont été licenciés et se trouvent aujourd'hui sans aucuns moyens d'existence. On leur avait dit qu'en cas de licenciement il leur serait alloué treize mois de traitement. Cette obligation a été stipulée dans le traité de vente consenti par les Compagnies de la Vendée et autres, mais elle est restée à l'état de lettre morte. Non-seulement les malheureux employés, jetés brutalement sur le pavé, n'ont pas reçu l'indemnité à laquelle ils ont droit, mais la plupart d'entre eux attendent le salaire qui leur est dû, pour le temps qu'ils ont passé au service de l'administration, depuis la prise de possession par l'Etat jusqu'au jour où le licenciement leur a été signifié. — On est révolté ici du sans-façon avec lequel procèdent les administrateurs des chemins de l'Etat, tant vis-à-vis de ces pauvres gens que des fournisseurs et du public. On mécontente tout le monde; c'est fort triste. »

La fille Mathilde Lebeugle, l'ancienne maîtresse de Lebiez, vient d'écrire, dans les termes les plus touchants, au préfet de police, une lettre par laquelle elle prie ce haut fonctionnaire de faire déclarer par les journaux d'Angers que les personnes citées comme témoins dans l'assassinat de la veuve Gillet, moins les femmes Demay et Clavareuil, sont absolument innocentes de toute participation dans le crime.

Il paraît que la vie devient impossible à Angers à ces femmes, et qu'on leur refuse même tout travail.

M. Laisant, député de la Loire-Inférieure, vient d'envoyer sa démission de conseiller général de ce département. On sait que la Loire-Inférieure est comprise dans la série ayant à faire des élections sénatoriales le 5 janvier prochain.

POITIERS.

Plusieurs vols très-importants ont été commis à Poitiers depuis une quinzaine de

jours. Le *Courrier de la Vienne* signale en ces termes un nouveau méfait:

« Et de quatre! Quand nous serons à dix, nous ferons la croix traditionnelle. — Jeudi matin, des malfaiteurs ont pénétré chez le sieur Daniau (Germain), jardinier à la Demi-Lune, faubourg de la Cueilie. Ils ont ouvert la porte d'entrée avec de fausses clefs, fracturé la porte de l'armoire, et ont pris dans celle-ci une somme de 42 à 4,300 francs en pièces d'or et d'argent.

« Dans la soirée, on a opéré l'arrestation de toute une famille composée de cinq membres, fortement soupçonnés de composer la bande qui met notre ville à sac depuis près de quinze jours.

« Espérons que la gendarmerie, revenue des grandes manœuvres, réussira, avec la police, à nous délivrer de cette invasion de pillards. »

PARTHENAY.

Lundi 23, un facteur se mariait. Vers la fin de la journée, au moment où tous les convives étaient livrés à la joie la plus expansive, le frère du marié, s'apercevant que la source de cette joie allait se tarir, sortit de la salle pour aller chercher de nouvelles bouteilles. Deux soldats du 114^e qui, à ce qu'il paraît, étaient plus qu'émus par suite de trop fréquentes libations, voyant passer ce jeune homme qui allait rentrer dans le lieu du festin avec des bouteilles à la main, l'interpellèrent grossièrement et cherchèrent à le faire tomber afin de lui enlever le vin qu'il portait.

Le frère du marié résista, et en se défendant il égratigna un de ses agresseurs qui, furieux, dégaina sa baïonnette et en porta plusieurs coups à son adversaire, puis après se sauva avec son camarade.

La victime de cet attentat, restée seule, entra toute sanglante dans la salle où l'attendaient avec impatience les convives altérés. Des cris d'effroi et d'horreur accueillirent sa venue; on se précipita dehors pour chercher du secours. Par bonheur, on rencontra le chirurgien du bataillon qui, après un premier pansement, fit transporter le blessé à l'hôpital.

Les deux auteurs ont été reconnus. Ils sont dans ce moment en prison; et bientôt il leur sera demandé un compte sévère de leur lâche agression.

Le blessé est, nous assure-t-on, en bonne voie de guérison. (*Echo de Parthenay.*)

Faits divers.

DE COLONEL A RÉSERVISTE.

Un régiment de ligne, nous tairons son numéro, et pour cause, a pour colonel un excellent homme il est vrai, mais bourru au possible, et d'un abord aussi hérissé qu'un talus garni de chevaux de frise.

Il est de plus tatillon en diable, et aime à mettre son nez partout.

Avant-hier, le vieux brave avisa un « 28 jours » qui contemplait sa gamelle d'un air piteux.

— Eh bien, l'ordinaire ne va pas à monsieur ?

— Mais, mon colonel !...

— Oui, oui, j'en connais ça, moi... il faudrait du poulet à monsieur...

— Mon colonel !...

— Ici, la soupe et l'œuf... connais qu'ça, moi.

— Mon...

— J'ai porté le sac pendant six ans, moi... j'ai mangé la soupe et le rata pendant six ans... moi. Et tout colonel que je suis, je vais montrer comment ça s'avale... Donnez-moi ça.

Le réserviste présente au chef suprême son récipient de fer battu.

— Une cuillère, maintenant. C'est pour l'exemple.

Cinq ou six cuillères furent absorbées avec une célérité prouvant une excellente méthode, allée à un manque absolu de préjugés gastronomiques. Puis, la cuillère, tourmentée fébrilement, amena tout à coup un long lambeau noirâtre, d'une substance innommée qui avait bien pu cependant être du linge.

— Qué qu'est qu'ça ? rugit le colonel dont la figure s'empourpra, pendant que de convulsifs soubresauts lui secouent l'estomac...

Les visages des assistants, qui contemplent la dégustation d'un regard mêlé d'ad-

miration et d'envie, reflètent la plus candide ignorance.

— Faites venir le planton de la cuisine. Le caporal, préposé pour vingt-quatre heures à ces délicates fonctions, arrive aussitôt.

— Tiens, connais-tu ça, toi, animal ?... réponds... mais réponds donc.

— Mon colonel, j'vas vous dire, répond l'homme aux galons de laine, l'cuisinier, il a comme ça un panaris au doigt... et damel... sa bande elle aura tombé dans la marmite...

— Mille tonnerres... si une bêtise comme ça était arrivée à l'un de vous, mes enfants, je ne m'en serais jamais consolé. Il y en a parmi vous qui n'ont pas le sou, y a pas de mal à ça... Voilà 50 francs pour aller boire un coup... Et si un jour vous trouvez la soupe malpropre, venez me trouver... j'arrangerai ça.

Bravo, colonel !

Deux banquiers se disputent à la Bourse.

— Je suis incapable de commettre une mauvaise action, dit l'un.

— C'est bien assez d'en émettre, a répondu l'autre.

Mariage de raison entre un noble ruiné et une parvenue de la finance.

— Tout est au mieux, dit quelqu'un... Le mari a du sang pour trois, et la mariée du trois pour cent.

Deux bourgeois parisiens se rencontrent.

— Qu'avez-vous donc, mon cher, vous avez bien mauvaise mine ?

— Depuis quatre mois je ne dors plus.

— Vous êtes malade ?

— Non, je suis mal couché. Ma femme a installé un mauvais lit dans un cabinet noir où nous étouffons.

— Ah ! oui ; je me rappelle que vous vouliez louer pendant l'Exposition votre appartement à des étrangers... Eh bien ! êtes-vous content de la location ?

— Je n'ai pas trouvé un seul amateur.

La librairie **POUSSELGUE FRÈRES**, rue Cassette, 15, à Paris, met en vente la 43^e série de l'*Encyclopédie Populaire* (1) de M. Pierre CONIL. Cette série va jusqu'à la page 520 et achève le premier tiers, environ, d'un ouvrage accueilli par le public avec une faveur sans cesse croissante. Elle donne l'histoire complète du mot *Constitution* jusques et y compris la Constitution du 25 février 1875. Nous recommandons les mots *Constitutionnel*, *Correspondances*, *Correspondant*, *Courrier*, *Contemporain*, *Corsaire*, etc., à tous ceux — et c'est tout le monde — qu'intéresse la presse. Les marins trouveront à l'article *Construction* les documents les plus récents; le mot *Contrat de mariage* présente un résumé complet de cette délicate question de droit; l'article *Contributions* met chacun au fait de ses droits et de ses devoirs en matières d'impôt; *Conti*, *Cormenin*, *Corot*, *Coquerel*, *de Corcelles*, *Cormon*, *Crémieux*, etc., pour la Biographie; *Corinthe*, *Côte-d'Or*, *Corse*, etc., pour la Géographie; *Courses*, *Crémation*, *Crédit*, *Coton*, etc., etc., continuent à tenir les souscripteurs de l'*Encyclopédie Populaire* au courant des hommes et des choses jusqu'à l'heure actuelle.

La 43^e série est, comme les précédentes, en vente chez tous les libraires.

Injection Bron et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

(1) 15 cent. la livraison; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castléstuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,846: Certificat du célèbre docteur Rudolph WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poulmons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur Rud. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalés-cière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plan-tagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. matin.	7 h. 30 m. matin.
11 h. 20 m. —	4 h. 30 m. soir.	9 h. —	7 h. —
1 — 30 — soir.	11 — 41 —		

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 h. 10 m. matin.	7 h. 39 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — soir.	7 — 39 —	11 — 20 —
12 — 45 — soir.	7 — 39 —		
6 — 15 — —	11 — 20 —		

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE 1878.

Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	76 15			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360			Canal de Suez	767 50	5	
4 1/2 %	80 05			Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	275			Crédit Mobilier esp.	815		
5 %	113 55			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	690			Société autrichienne	360		
Obligations du Trésor, t. payé.	503 75			Crédit Mobilier	478 75			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236			Crédit foncier d'Autriche	503			Orléans	358 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510			Chartres, 500 fr. t. p.	700			Paris-Lyon-Méditerranée	336		
— 1865, 4 %	523			Est	700			Est	334 75		
— 1869, 3 %	412 50			Paris-Lyon-Méditerranée	1098 75	1	35	Nord	363 50		
— 1871, 3 %	402			Midi	840		10	Ouest	355		
— 1875, 4 %	519			Orléans	1190			Midi	354 50		
— 1876, 4 %	518 75			Ouest	775			Charentes	38 50		
Banque de France	3090			Compagnie parisienne du Gaz	1332 50			C ^o Canaux agricoles	276 25		
Comptoir d'Escompte	738 75			C. gén. Transatlantique	495			Canal de Suez	565		
Crédit agricole, 200 f. p.	460										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 — —	8 — 31 — —
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	6 — 45 — — omnibus.	9 — 40 — —	9 — 40 — —
9 — 15 — — omnibus-mixte.	9 — 40 — — express.	12 — 40 — —	12 — 40 — —
1 — 25 — — soir.	12 — 40 — — omnibus-mixte.	4 — 44 — —	4 — 44 — —
4 — 10 — — omnibus.	10 — 28 — — omnibus-mixte.	10 — 28 — —	10 — 28 — —
7 — 15 — — omnibus.	10 — 28 — — express-poste.		
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GAMARD, notaire à Paris, rue de Choiseul, n° 16.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Ensemble ou séparément, En la chambre des notaires de Paris, Le mardi 29 octobre 1878, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire).

1^o TERRE DE SAINT-GERMAIN, en les communes de Saint-Germain, Gesté, Tilliers, Saint-Crespin et la Renaudière, contenant environ 1,128 hectares, divisés en dix-neuf métrières.

Mise à prix..... 2,227,000 fr.

2^o TERRE DE LA CHAUSSAIRE, en les communes de la Chaussaire et du Puiset-Doré, contenant environ 334 hectares, divisés en sept métrières.

Mise à prix..... 805,000 fr.

3^o LA MÉTAIRIE ET LES LANDES DU GUICHONNET, en les communes de Saint-Philbert et Villodien, contenant environ 37 hectares 73 ares.

Mise à prix : la métairie, à 85,000 fr. Les landes, à 8,000 fr.

4^o LA MÉTAIRIE DU TASLE, commune de Saint-Macaire, contenant 83 hectares 46 ares.

Mise à prix..... 200,000 fr.

5^o LA MÉTAIRIE DE LA VARENNE, commune de Saint-Macaire, contenant environ 35 hectares 29 ares.

Mise à prix..... 200,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements : à M^e GAMARD, notaire à Paris, dépositaire du cahier des charges; à M^e FONTENEAU, notaire à Angers, boulevard des Lices, n° 28, et à M. ROBERT, régisseur à la Chaussaire, et, pour visiter, sur les lieux.

On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant aux notaires.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, Maison et dépendances, rue Royale, n° 18, et rue du Canon, n° 10. Maison et dépendances, rue Royale, n° 16; Maison et dépendances, rue Royale, n° 14. S'adresser audit notaire. (467)

A VENDRE PLUSIEURS ACTIONS

De la Compagnie d'Assurances l'Ouest, à 475 fr. l'âne.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Pont-Fouchar, UN BATIMENT Avec Cour et Puits. Ayant dix mètres de façade sur la route, joignant Ouzilleau. S'adresser audit notaire (461)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots, Commune de Bagneux, rue des Pauvres, UN CLOS DE VIGNE Affé d'arbres fruitiers, Contenant 66 ares avec maisonnette. S'adresser audit notaire. (460)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

BOIS TAILLIS ET PEUPLIERS

Le dimanche 6 octobre 1878, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, à la vente par adjudication de :

1^o La coupe de dix-neuf hectares six ares de bois taillis, essence de chêne, située à l'Espinay, joignant du levant, du midi et du couchant M^{me} Feuillant, et du nord le chemin de la Vente.

2^o Celle de quatre-vingt-troize ares cinquante centiares de châtaigneraie, située près le Pavé-de-Berge, joignant de toutes parts M^{me} Feuillant.

3^o Celle de un hectare trente-huit ares cinquante centiares de châtaigneraie, située au Plessis, joignant de tous côtés M^{me} Feuillant.

4^o Quatre cent quatre-vingt-quatorze peupliers, divisés en cinq lots et complantés sur les fermes du Moulin, de Cravent et de la Blanchirie;

5^o Et douze pieds d'acacia, complantés près la grille du château. Le tout sis à Allonnes, dépendant de la terre du Bellay, appartenant à M^{me} Feuillant.

S'adresser, pour voir les coupes et les peupliers, à M. DAUSSÉ, régisseur, au château du Bellay, à Allonnes; Et, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (454)

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT, LA MAISON DE MAÎTRE DE PLAISANCE Commune de Villeberrier, à 3 kilomètres de Saumur, Avec cour, servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e MÉHOUAS, notaire.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

CHARMANTE PETITE MAISON D'HABITATION PROPRE AU COMMERCE Avec jardin renfermé de murs, située à l'entrée de la ville de Bourgueil.

A VENDRE

OU A LOUER L'HOTEL DU LION-D'OR Situé ville de Bourgueil, place Hublin. Jouissance au 1^{er} janvier 1879. S'adresser à M^e FLEURIAU.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres. S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

A VENDRE

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS épagneuls, de deux et trois ans, tout dressés; UNE PAIRE DE CHIENS griffons; UN BON BRIQUET, chassant tout gibier, de deux ans; CHIENNE et CHIEN, et un VIEUX CHIEN, de six ans, pour le renard et le sanglier, très-vite de pied. S'adresser à M. Léon TOURET, garde au château de Jalesnes, près Vernantes. (441)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ON DEMANDE un jeune homme, de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, au courant du commerce, demande un emploi. — Il se chargerait de la comptabilité, de la représentation ou de toute autre occupation dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

VÉRITABLES CAPSULES RICORD

FAVROT Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse. CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT — Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr. Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infatigable et préservatrice. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^e de M. BROU.

AVIS AUX MÉNAGES

Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins naturels et de première qualité. Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} veuve BARTHÈS, propriétaire à Béziers (Hérault). (366)

Vente à Crédit 100,000 MONTRES de Genève. Réserve 5 années. Envoi free à toute personne qui en fera la demande afin, de l'Album illustré contenant tous genres de montres avec nuances or et argent, conditions de vente et d'expédition. — Adresser les commandes à M. P. GODET, 2, av. des Gobelins, Paris.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER. SEUL DÉPÔT EN FRANCE. 90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN.

ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSY

ENCRE NOUVELLE Double-Violet A COPIER. Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS.

PARIS, rue de Varenne, 16. LE MONITEUR D'HORTICULTURE. ORGANE DES AMATEURS DE JARDINS. Culture des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs. 46 pages, le 1^{er} de chaque mois. Prix annuel : 5 fr. RABONNABLE EN GRANDES.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.